



# NOUVEAU PROTOCOLE

## UNSA refusera tout hologramme en stations et gares

### # ABSENTÉISME IMPORTANT – RECRUTEMENT DIFFICILE

**La Direction SEM n'arrive pas à fonctionner avec l'effectif budgété**

C'est dans un contexte de mobilité servicielle lié à la stratégie MaaS (Mobility as a Service) d'Île-de-France Mobilités (*une vision globale de la mobilité aujourd'hui au service des clients-voyageurs*), la création de la BU RSF, un absentéisme important, un recrutement difficile, que le département SEM entame les discussions pour une évolution des métiers en Stations et Gares.



Chacun l'aura compris, vu le contexte, si rien ne bouge, c'est la fin des haricots pour les agents B1. La concurrence observe, attend, guette avec appétit le bon moment pour prendre sa part du gâteau. Nous pouvons choisir de ne pas choisir, c'est vrai... mais nous disparaîtrons dans les stations et gares, remplacés par des hologrammes avec des sourires stéréotypés.

### # LA DIRECTION DE SEM ANNONCE LA COULEUR

**Une prime de 200 € pour ceux qui feront passer des CV en cooptant quelqu'un pour une embauche**

C'est fait. La Direction de SEM opère comme pour les embauches de machinistes en mettant en place une petite cagnotte pour ceux qui réussiront à trouver des gens qui souhaitent intégrer la RATP en tant qu'agent de stations ou gares.



**Pourquoi la RATP rencontre des difficultés pour attirer de nouveaux talents ?**

**Nouveau protocole SEM : UNSA met en avant l'utilité des agents en stations et gares, la Qualité de Vie au Travail, le rôle du management de proximité**

Ce nouveau protocole SEM reprendra la situation d'exercice du métier pour les opérateurs B1 comme pour les agents de maîtrise.

**UNSA GROUPE RATP** en attendant la proposition de texte de la Direction, met en avant un certain nombre d'attentes :

⇒ un protocole dont l'exercice du métier tient compte des Conditions de Travail

*Les Situations Inacceptables avec le Voyageur Mystère sont devenues une hantise quotidienne pour les agents, craignant d'être sanctionnés. Le droit à l'erreur est une revendication UNSA incontournable car le distinguo doit être considéré entre la Faute et l'Erreur.*

⇒ un protocole considérant la Santé et la Sécurité, avec un volet sur la Qualité de Vie au Travail

*Soit un service dédié au Central pour des prises d'initiative d'agents, des attributions de journées « joker » ou autre, des mises en place de passerelles au sein de la BU RSF entre les métiers de SEM-MTS, d'enquêtes anonyme de management.*

⇒ un protocole avec un volet social d'accompagnement lié à la rémunération des agents

*Un exercice du métier nouveau pour les agents doit s'accompagner d'une reconnaissance financière à la hauteur des exigences.*

**AVEC UNSA GROUPE RATP**  
**LES AGENTS SEM SONT INFORMÉS**